



Code de Transparence

Tocqueville Value Amérique ISR

Novembre 2021

Code de transparence ISR :

« Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. »

Déclaration d'engagement :

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds **Tocqueville Value Amérique ISR**.

Notre maison mère LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est impliquée dans l'ISR depuis l'année 1997 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence :

Tocqueville Finance s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Le fonds Tocqueville Value Amérique ISR respecte l'ensemble des recommandations du Code.



Contenu

1	Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	5
2	Données générales sur la société de gestion	6
2.1	Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code ...	6
2.2	Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	6
2.3	Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	9
2.4	Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	10
2.5	Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	10
2.6	Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?	11
2.7	Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?	11
2.8	Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	12
3	Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence	13
3.1	Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?	13
3.2	Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?	13
3.3	Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	14
3.4	Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?	15
3.5	Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?	15
3.6	À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	16
4	Processus de gestion	17
4.1	Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	17

4.2	Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	17
4.3	Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	17
4.4	Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	17
4.5	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? .	17
4.6	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?	17
4.7	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	18
4.8	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	18
5	Contrôles ESG	18
5.1	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	18
6	Mesures d'impact et reporting ESG	19
6.1	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?	19
6.2	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?	19
6.3	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	19
6.4	La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	20

1 Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Nom du fonds : Tocqueville Value Amérique ISR

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/10/2020	Labels	Liens vers les document relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> <i>Best in class</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Best in universe</i> <input type="checkbox"/> <i>Best effort</i> <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions des pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input checked="" type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'Homme <input type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Intensité carbone élevée <input checked="" type="checkbox"/> Jeux <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Pornographie <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	180 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	https://www.tocquevillefinance.fr/nos-fonds/tocqueville-value-amerique/part-p

2 Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Société de gestion :

Tocqueville Finance

34, rue de la Fédération

75015 Paris

01 56 77 33 00

www.tocquevillefinance.fr

Déléataire de gestion financière :

Anchor Capital Advisors L.L.C

Two International Place, 21st Floor

Boston, Massachusetts 02110

Etats-Unis

www.anchorcapital.com

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Concernant Tocqueville Finance (Société de gestion)

Tocqueville Finance et sa maison mère LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (« LBP AM ») sont convaincus que les pratiques d'investissement socialement responsable («ISR») sont un levier indispensable pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie. Notre appartenance au groupe La Banque Postale fait de nous les dépositaires d'une responsabilité citoyenne qui nous engage.

Tocqueville Finance a ainsi choisi de développer l'ISR, guidée à la fois par les grands textes internationaux, par les engagements de son Groupe, par ses valeurs historiques de proximité auprès des entreprises depuis 30 ans et de responsabilité, et, enfin, par son rôle essentiel de soutien au financement de l'économie réelle (fort investissement dans les petites et moyennes capitalisations).

Dès mars 2018, LBP AM a fait le choix précurseur d'une gamme de fonds ouverts 100% labellisés « Label ISR » à horizon 2020. Le pari est tenu. LBP AM est désormais leader de l'IS en nombre de fonds labellisés ISR.

Nous proposons à nos clients de donner du sens à leur investissement et de saisir les opportunités d'une croissance pérenne, grâce à une gamme de fonds gérés en associant l'exigence de performance financière à une analyse extra-financière de qualité.

En réponse aux grands enjeux de notre société - le développement démographique, l'urbanisation, l'environnement, le climat, l'agriculture, l'alimentation et la santé publique - nous avons développé au sein de Tocqueville Finance une approche innovante et intégrée de l'analyse et de la gestion ISR.

Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), Tocqueville Finance bénéficie de l'apport de la philosophie d'investissement « GREaT » de LBP AM sur quatre piliers porteurs de solutions et permettant de maîtriser les risques :



- La **G**ouvernance responsable ;
- La gestion durable des **R**essources ;
- La transition **E**nergétique & **É**conomique ;
- Le développement des **T**erritoires.

Aider les entreprises à faire évoluer leurs pratiques en faveur d'un monde durable est notre ambition et le cœur de notre philosophie. La réputation, la proximité et la connaissance de Tocqueville Finance du tissu des entreprises françaises et internationales de toutes tailles, depuis 30 ans, sont des atouts véritables dans cette démarche.

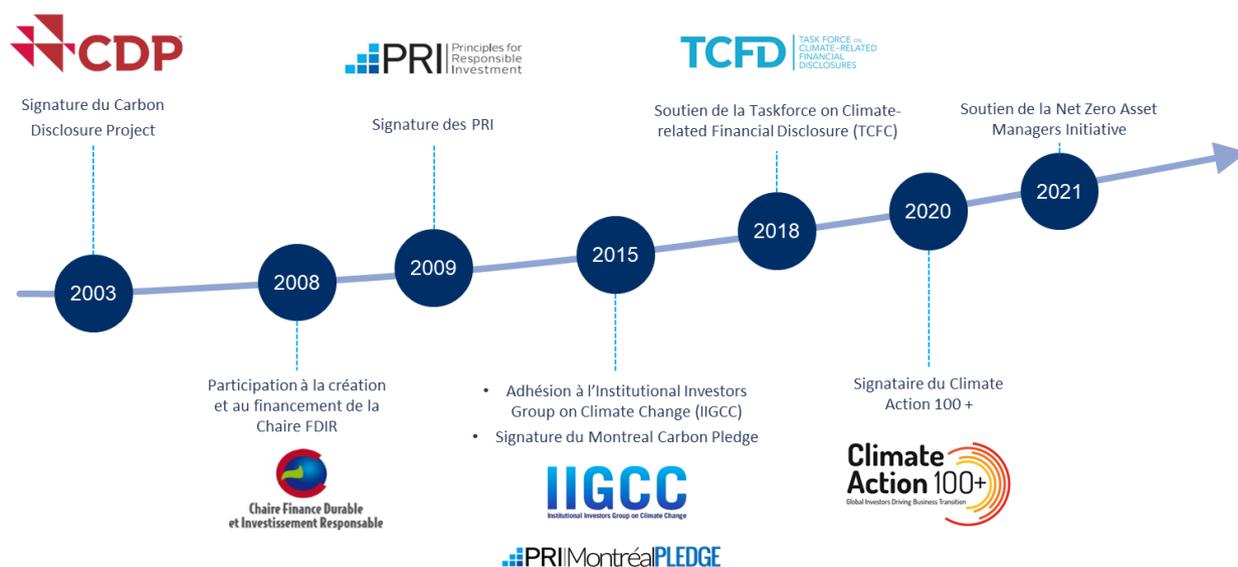
Le Groupe LBP AM est membre des PRI ou « Principes pour l'Investissement Responsable » depuis 2009. Tocqueville Finance, en tant que filiale du groupe LBP AM, est intégrée au périmètre LBP AM PRI. Cette initiative soutenue par les Nations Unies agit en faveur de l'amélioration des pratiques sur 6 grands axes :

1. Nous intégrons les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels.
2. Nous sommes des propriétaires actifs et intégrons les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété.
3. Nous demandons aux entités dans lesquelles nous investissons de fournir des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favorisons l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein de l'industrie de l'investissement.
5. Nous travaillons ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des Principes.
6. Chacun d'entre nous rend compte de ses activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes.

Politique d'influence

Notre maison-mère LBP AM est la première société de gestion française à s'être engagée à devenir 100% ISR d'ici 2020 pour toute sa gamme de fonds ouverts. Tocqueville Finance partage cet engagement, unique, qui confère la responsabilité de faire avancer les pratiques de l'ISR. Nous partageons régulièrement notre expérience auprès des équipes E.S.G. de LBP AM, elles-mêmes au contact de la Direction Générale du Trésor ou de l'Autorité des Marchés Financiers. LBP AM et Tocqueville Finance sont aussi actifs dans les organisations de place telles que l'AFG, Finance for Tomorrow ou le FIR pour porter les positions de notre groupe sur l'ISR.

Historique (non-exhaustif) de la participation de LBP AM à des initiatives de place :



Engagement en faveur du climat

S'engager en faveur du climat, c'est aussi sensibiliser nos clients au sujet des investissements les plus durables et respectueux de l'environnement. Pour ce faire, l'équipe de gérants-analystes de Tocqueville Finance partage avec eux - au gré des rendez-vous de suivi des performances - leur connaissance et conviction pour investir dans des entreprises vertueuses aujourd'hui (ou qui travaillent pour trouver des solutions pour demain). Tocqueville Finance fournit également à ses investisseurs des reportings dédiés sur la transition énergétique pour analyser le bilan de leurs actifs : intensité carbone, exposition charbon, entreprises solutions (sociétés qui fournissent des solutions de nature à faciliter la transition énergétique).

Partenariats

Tocqueville Finance a souhaité s'engager dans une démarche visant que la Finance soit plus utile à la Société. La volonté de la société est de mettre en œuvre des partenariats de type « mécénat ». Ainsi Tocqueville Finance a lancé une part sur le fonds Tocqueville France ISR avec un partage des frais de gestion avec le musée du Louvre, visant à financer des projets autour de la connaissance et la diffusion autour de l'Art et la culture dans les territoires.

Les deux prochains axes prioritaires sont le financement de la santé et la restauration du patrimoine.

Concernant Anchor Capital Advisors (Déléataire de gestion financière)

Les gérants d'Anchor Capital sont profondément engagés dans l'investissement durable, estimant que les entreprises dans lesquelles ils investissent ont la responsabilité non seulement de gérer leurs activités de manière rentable, mais aussi d'apporter une valeur ajoutée à la société dans son ensemble.

Offrant à leur clients une grande variété de stratégies actions et diversifiées sur les actions américaines, le principal objectif d'Anchor est de générer des performances attractives ajustées du risque, ce qui les amène à évaluer les risques et les opportunités ESG dans le cadre de leur processus d'investissement. L'intégration du processus ESG dans l'analyse financière fondamentale permet d'identifier de manière proactive les entreprises qui sont à la pointe de l'adoption de la durabilité au cœur de leur stratégie et qui sont susceptibles d'être gagnantes à long terme.

En 2020, Anchor Capital est devenu signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies et du CDP (Carbon Disclosure Project). Cela renforce leur engagement, en tant que gérant actif, à aligner nos intérêts sur les objectifs plus larges de la société. Ils continueront de participer aux opportunités de sensibilisation et de formation afin d'améliorer l'intelligence collective et les meilleures pratiques de la société en ce qui concerne la recherche, les normes, l'intégration et la transparence sur les données ESG.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'approche d'Anchor en matière d'investissement socialement responsable ici :

<https://anchorcapital.com/responsible-investing>

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Anchor Capital gère des capitaux depuis près de quarante ans en recherchant des entreprises de grande qualité au début de leur cycle de vie et en les conservant pendant de longues périodes.

Anchor Capital pense pouvoir générer des rendements compétitifs ajustés du risque sur un cycle de marché grâce à un portefeuille d'entreprises qui combine solidité financière, avantage concurrentiel durable et valorisation attrayante.

Tout au long de l'histoire d'Anchor, certains secteurs ou entreprises ont été exclus car, selon nous, ils contribuent négativement au bien social et environnemental, comme l'alcool, le tabac, les jeux de hasard, les armes à feu et les sanctions mondiales. Par conséquent, l'intégration complète de l'ESG est une extension naturelle de notre processus de recherche fondamentale. Les risques et les opportunités ESG sont analysés à toutes les phases de notre processus d'investissement.

Les gérants estiment que les sociétés cotées en bourse ont une grande responsabilité envers toutes les parties prenantes, y compris les salariés, les investisseurs et le monde dans lequel elles opèrent. La combinaison d'efforts rigoureux de recherche fondamentale bottom up avec une recherche sur l'investissement responsable permet d'identifier les entreprises qui offrent une surperformance relative avec moins de risques de baisse sur un cycle de marché complet.

La philosophie d'investissement met autant l'accent sur la recherche fondamentale (y compris la gestion des risques ESG), que sur la durabilité et la valorisation de toute entreprise que nous étudions avant de l'intégrer dans nos fonds.

L'intégration de l'ESG dans les outils de gestion des risques et de reporting permet de maintenir des normes élevées de transparence et de responsabilité. L'engagement en faveur de l'investissement socialement responsable est soutenu par un ensemble de principes de base couvrant les domaines suivants :

1. **Processus d'investissement** : Les questions ESG importantes sont intégrées dans notre processus de recherche. Ce processus commence par l'établissement d'une liste de sociétés qui répondent à nos critères d'investissement, en effectuant une analyse financière et ESG fondamentale rigoureuse
2. **Sélection des titres, construction du portefeuille et gestion des risques** : construction d'un portefeuille à partir des sociétés validées par notre comité d'investissement, en les pondérant en fonction de la valorisation et de l'exposition sectorielle.
3. **Actionnaire actif** : Echange en permanence avec les dirigeants des sociétés de notre portefeuille sur des questions stratégiques et ESG. Exercice des droits de vote de manière appropriée pour le compte de nos clients.
4. **Reporting des fonds** : L'ESG est intégrée dans le reporting des fonds ISR. Les données ESG comprennent : l'activité de vote, l'empreinte carbone, l'impact social et le profil de gouvernance du portefeuille par rapport à l'indice de référence.



La politique d'investissement responsable d'Anchor Capital peut être consultée ici :

<https://anchorcapital.com/wp-content/uploads/2021/03/Anchor-ESG-Investment-and-Stewardship-Policy.pdf>

2.4 Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Anchor Capital s'est engagé à intégrer des critères ESG dans ses processus d'investissement. En ce qui concerne le changement climatique avec la réduction de l'intensité en carbone et l'utilisation de l'eau par les entreprises en portefeuille :

- Concentration sur la réduction de l'intensité carbonique : Transition vers une économie à faible intensité de carbone, y compris la croissance des sources d'énergie renouvelables et les solutions d'efficacité énergétique
- Concentration sur la réduction de la consommation d'eau : investissement dans des entreprises qui ont tendance à avoir une consommation d'eau inférieure à celle de leurs pairs

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

L'investissement responsable implique toutes les équipes d'Anchor Capital à des degrés divers. Il concerne en premier lieu les analystes et gérants qui sont en charge de l'analyse ESG et du suivi du profil ESG des entreprises en portefeuille. D'autres équipes, comme celle en charge de la conformité qui surveille le respect des exclusions, sont également impliquées.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Anchor Capital dispose d'un comité de surveillance ESG, qui est chargé de diriger et de coordonner les efforts en termes d'investissement responsable dans toute l'entreprise. Cela garantit l'alignement de l'intégration des facteurs ESG et de l'actionnariat actif, ainsi que la diffusion optimale des meilleures pratiques dans l'ensemble de l'entreprise. Le comité est présidé par Jennifer DeSisto, Chief Investment Officer d'Anchor Capital Advisors, et comprend le Chief Operating Officer, le Compliance Officer, des analystes ESG et des représentants de l'équipe d'investissement. Chez Anchor, le processus ESG est bien intégré dans le processus de recherche fondamentale. Tous les analystes de recherche d'Anchor sont responsables de la recherche ESG pour les entreprises qu'ils couvrent. Les gérants sont également activement engagés dans la recherche extra-financière. L'équipe d'investissement est composée de 4 gérants et de 5 analystes.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Concernant Tocqueville Finance (Société de gestion)

Le Groupe LBP AM est membre des PRI ou « Principes pour l'Investissement Responsable » depuis 2009. Tocqueville Finance, en tant que filiale du groupe LBP AM, est intégrée au périmètre LBP AM PRI.

LBP AM est un acteur de l'avancée de la recherche académique, de l'engagement social et de l'engagement pour le climat. C'est ce qu'illustrent ses participations actives à des groupes de travail et de réflexion, dans une large couverture de thématiques.

Tocqueville Finance et ses équipes, en relation continue sur les enjeux ESG avec les équipes de LBP AM, bénéficie de ces efforts.

Initiatives aux auxquelles LBP AM participe :



Concernant Anchor Capital Advisors (Délégataire de gestion financière)

Anchor Capital est devenu signataire de l'UNPRI en 2020 et soutient pleinement les Principes pour l'Investissement Responsable. La société est également signataire du CDP (Carbon Disclosure Project) et du TCFD depuis 2020.

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Concernant Tocqueville Finance (Société de gestion)

À fin juin 2021, Tocqueville Finance gère 9,9 Mds d'euros d'actifs ayant le Label ISR.

3 Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

L'objectif est de générer des rendements compétitifs ajustés du risque pour nos clients, ce qui, pour la société de gestion inclut l'évaluation des risques et des opportunités ESG dans le cadre du processus d'investissement. L'objectif est d'investir dans des entreprises qui s'efforcent de générer des rendements à long terme pour les actionnaires grâce à un impact économique, social et environnemental positif.

La société de gestion considère la durabilité comme un moteur sous-jacent de l'innovation et de la croissance rentable, ainsi que comme un élément clé de la gestion des risques.

L'objectif est de conserver en interne la recherche et la notation ESG de chacune de nos participations. La société de gestion dispose de données et des ressources analytiques nécessaires pour mesurer les progrès et les performances au fil du temps. Un certain nombre de facteurs ESG est suivi et mesuré dans les portefeuilles par rapport aux indices de référence pertinents.

Pour atteindre cet objectif, L'utilisation d'une approche qui combine l'évaluation financière et la responsabilité des entreprises est mise en oeuvre. La qualité de notre processus de recherche fondamental donne la possibilité d'avoir une activité d'engagement actionnarial avec les dirigeants des entreprises détenues en portefeuille. Dans de nombreux cas, Anchor Capital s'est engagé activement auprès de la direction et du conseil d'administration de sociétés afin de favoriser le changement et d'améliorer les résultats pour toutes les parties prenantes.

L'intégration du processus ESG dans l'analyse financière fondamentale permet d'identifier de manière proactive les entreprises qui sont à la pointe de l'adoption de la durabilité au cœur de leur stratégie commerciale et qui sont susceptibles d'être gagnantes à long terme.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Notre analyse ESG est basée sur une recherche fondamentale interne exclusive et sur les ressources externes suivantes :

- Plateforme ESG de MSCI
- United Nations Global Compact
- CDP (Carbon Disclosure Project)
- TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)

MSCI
ESG Research



United Nations
Global Compact



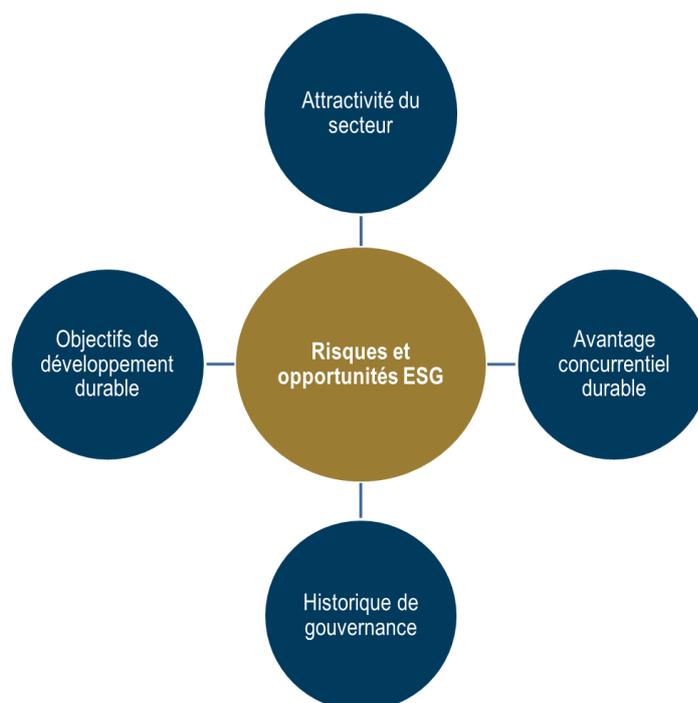
TCFD | TASK FORCE ON
CLIMATE-RELATED
FINANCIAL
DISCLOSURES

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les critères ESG utilisés se concentrent sur quatre aspects :

1. **Attractivité du secteur** : Pour qu'une entreprise puisse se développer de manière rentable et durable, l'opportunité de marché doit être importante et l'entreprise doit être en mesure de la saisir. Anchor Capital favorise les secteurs qui non seulement ont la possibilité de se développer, mais qui ont également un impact proactif sur la société et l'environnement par le biais de leurs produits et services. Pour les entreprises des secteurs conventionnels, Anchor favorise les entreprises qui s'engagent à réduire leur empreinte écologique.
2. **Avantage concurrentiel durable** : Anchor se concentre sur les entreprises qui disposent d'un avantage concurrentiel leur permettant de défendre leur position sur leur marché et de générer des rendements supérieurs sur le long terme. La plupart des entreprises des portefeuilles se doivent d'avoir un avantage concurrentiel clairement identifiable qui leur permet de générer une croissance plus importante de leur chiffre d'affaires ou une meilleure rentabilité, sur une longue période. Les innovateurs, les entreprises qui investissent dans la recherche et le développement et créent des technologies de rupture ne sont pas seulement récompensés économiquement, mais contribuent également à créer un monde meilleur. Les entreprises qui réalisent des économies d'échelle ou qui bénéficient d'un avantage en termes de coûts contribuent à éliminer les processus inefficaces et sont récompensées par toutes les parties prenantes.
3. **Objectifs de développement durable (ODD)** : Anchor a identifié les objectifs de développement durable (ODD), créés par les Nations Unies, comme l'un des aspects clés de l'analyse ESG. Les ODD des Nations Unies sont un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les peuples jouissent de la paix et de la prospérité d'ici 2030. Bien que ces objectifs soient ambitieux, ils reconnaissent que tout développement doit trouver un équilibre entre la durabilité sociale, économique et environnementale.
Dans l'analyse ESG fondamentale réalisée par Anchor, il est regardé comment une entreprise considérée s'identifie à l'un des 17 ODD définis par les Nations Unies. Par conséquent, Anchor exclut les entreprises qui ne sont pas déjà engagées de manière proactive ou qui n'ont pas de plan pour s'aligner sur ces objectifs.
4. **Historique en matière de gouvernance** : Dans le cadre de notre processus d'investissement, Anchor discute régulièrement avec les entreprises en portefeuille, ou dans lesquels il est envisageable d'investir, sur diverses questions ESG. Ces discussions aident à identifier les risques et les opportunités.

Le graphique suivant résume l'analyse ESG fondamentale réalisée :



3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le changement climatique est le principal élément qu'Anchor Capital recherche lors de l'évaluation des entreprises sur la base de leurs critères environnementaux. Plus précisément, Anchor recherche les entreprises qui ont démontré un impact négatif moindre ou qui se sont engagées à réduire leur impact sur les facteurs de changement climatique suivants :

- Intensité des émissions de CO2
- Preuve d'une amélioration de l'intensité carbone
- Intensité de la consommation en eau
- Participation au Pacte mondial des Nations unies

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Méthodologie de notation

Anchor Capital s'appuie sur la base de données MSCI ESG pour construire un filtre ESG. MSCI dispose de l'un des ensembles de données les plus complets disponibles pour le plus large éventail de valeurs, y compris pour les entreprises non-américaines cotées aux Etats-Unis. Anchor Capital s'appuie également sur la base de données du Pacte mondial des Nations unies pour compléter les informations de MSCI. Les notes de MSCI vont de 0 à 10, 0 étant la note la plus basse et 10 la plus élevée. Ce score mesure la capacité d'une entreprise à gérer les principaux risques et opportunités à moyen et long terme découlant des facteurs ESG. MSCI attribue à chaque entreprise un score ajusté de son secteur d'activité, ce qui permet de comparer des entreprises de secteurs d'activité différents.

Univers d'investissement

Le processus d'investissement commence par la construction d'un univers d'investissement. Les gérants utilisent les données de fournisseurs externes pour constituer un filtre ESG. Comme pour le filtre financier, cela permet d'aligner la philosophie d'investissement appliquée sur les principes généralement acceptés de l'investissement responsable.

L'univers d'investissement initial est constitué de tous les titres de l'indice MSCI USA IMI, un indice large similaire au Russell 3000, ainsi que de toutes les actions non américaines cotées aux États-Unis dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 Mds \$. L'équipe de gestion complète les données manquantes sur la plateforme MSCI pour les entreprises déjà connues.

Cet univers d'investissement initial est ensuite réduit d'au moins 20%, tel que prévu par le Label ISR. Pour ce faire, Anchor Capital procède aux exclusions suivantes :

1. Anchor Capital applique des exclusions spécifiques aux secteurs, aux valeurs et à l'intensité carbone. Sont ainsi exclues toutes les entreprises des secteurs du jeu d'argent et du tabac, ainsi que les entreprises qui commettent de graves violations liées aux droits de l'homme, au blanchiment d'argent et les entreprises non liées à la défense mais ayant des liens étroits avec des organisations spécifiques.
2. Un filtre sur le capital humain conduit ensuite à l'exclusion des entreprises dont moins de 20% des salariés sont des femmes.
3. La société de gestion applique enfin un filtre portant sur la gouvernance des entreprises. Plus précisément, avec l'exclusion des entreprises dont le conseil d'administration est indépendant à moins de 50 % et celles dont le conseil d'administration compte moins de 10 % de femmes.

Bien que les seuils ci-dessus soient strictement appliqués, une exception peut être accordée aux entreprises qui font preuve d'une action positive qui ne se reflète pas dans les notations déjà fournies par les agences de recherche. L'équipe de gestion du fonds a la latitude d'examiner ces situations dans le cadre de l'étape d'analyse discrétionnaire du processus d'investissement.

3.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

La note ESG d'une entreprise est mise à jour régulièrement à la suite d'un changement dans l'évaluation sous-jacente des fournisseurs de recherche. Les équipes ont intégré la base de données ESG de MSCI à Factset, que tous les gérants et analystes surveillent quotidiennement. Nous avons mis en place des alertes pour les changements de notation de toutes les sociétés en portefeuille.

Les analystes surveillent également quotidiennement les controverses ESG qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation des sociétés du portefeuille. En cas de controverses majeures sur des questions ESG, ils peuvent décider, en accord avec le gérant, d'un désinvestissement de l'entreprise concernée.

4 Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Lorsqu'un analyste a identifié et a réalisé une analyse fondamentale financière et extra-financière sur une valeur, il la présente devant le comité d'investissement. Celui-ci, qui se réunit deux fois par semaine, est composé de l'ensemble des gérants et des analystes. Après échanges avec les dirigeants de la société, des analystes sell-side ou d'autres sources externes d'information, le titre est soumis à l'approbation du comité d'investissement.

Une fois approuvée, chaque gérant évalue la société et, en fonction des objectifs du portefeuille, peut décider de l'inclure ou non. Chaque portefeuille est construit en maximisant l'exposition aux sociétés ayant les meilleurs fondamentaux sous des contraintes de concentration, de liquidité et de rotation du portefeuille.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'impact sur le changement climatique est évalué lors de l'analyse environnementale du modèle d'entreprise de l'entreprise.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Toutes les actions du portefeuille sont soumises à l'analyse ESG. Si aucune donnée externe n'est disponible, nous retirons l'action de l'univers, à moins que notre analyse interne ne nous permette d'obtenir des éléments permettant de la conserver.

4.4 Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Les processus n'ont pas évolué dans les douze derniers mois.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds n'investit pas dans des organismes solidaires.

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Le fonds ne pratique pas le prêt / emprunt de titres.

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le fonds n'utilise pas d'instruments dérivés.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds n'investit pas dans des OPC.

5 Contrôles ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Anchor Capital dispose d'un comité de surveillance ESG, qui est chargé de diriger et de coordonner les efforts en termes d'investissement responsable dans toute l'entreprise. Cela garantit l'alignement de l'intégration des facteurs ESG et de l'actionnariat actif, ainsi que la diffusion optimale des meilleures pratiques dans l'ensemble de l'entreprise. Le comité est présidé par Jennifer DeSisto, Chief Investment Officer d'Anchor Capital Advisors, et comprend le Chief Operating Officer, le Compliance Officer, des analystes ESG et des représentants de l'équipe d'investissement.

Les notations ESG des principaux fournisseurs de recherche sont intégrées dans divers outils propriétaires de gestion de portefeuille. Les gérants ont accès à un outil en ligne qui leur permet de surveiller les portefeuilles sur des critères ESG spécifiques.

Le caractère responsable des fonds est contrôlé par notre équipe de conformité, qui s'assure du strict respect de notre politique d'investissement responsable. L'équipe de conformité surveille également le respect de la liste d'exclusion et des contraintes spécifiques aux clients.

6 Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Anchor compare les portefeuilles avec les indices de référence qui sont les plus pertinents et qui sont disponibles sur la plateforme MSCI.

Les équipes utilisent le score global de qualité ESG de MSCI et la distribution de ce score pour évaluer la qualité globale du fonds évalué.

L'entreprise utilise également d'autres sources telles que la base de données du Pacte mondial des Nations unies et le CDP pour mesurer les portefeuilles en fonction de divers facteurs sous-jacents.

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Anchor évalue la qualité des portefeuilles par rapport aux indices de référence sur la base des critères suivants :

1. Facteurs de durabilité environnementale

- Intensité carbone
- Preuves d'une amélioration de l'intensité de carbone
- Intensité de la consommation en eau

2. Facteurs de durabilité sociale

- Taux de rotation des salariés
- Entreprises ayant une politique de protection des données
- Signataires du Pacte mondial des Nations unies
- Part des femmes dans la masse salariale

3. Facteurs de gouvernance d'entreprise

- Pourcentage du conseil d'administration qui est indépendant
- Part des femmes dans le conseil d'administration
- Pourcentage de la rémunération des PDG qui est lié à des incitations à long terme

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Le site internet de Tocqueville Finance présente sa philosophie d'investissement responsable, sa politique d'investissement ESG et d'autres documents utiles.

Il est mis à la disposition des investisseurs les documents suivants :

- Rapport mensuel
- Rapport de gestion annuel
- Rapport extra-financier annuel

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Pour le fonds Tocqueville Value Amérique ISR, l'activité de vote et d'engagement est réalisée par le délégué de gestion financière, Anchor Capital.

Sur leur site est disponible leur politique de vote et d'engagement (« *Proxy Voting Policy* ») et leur rapport sur l'exercice des droits de vote (« *Proxy Voting Summary and Details* »)

<https://anchorcapital.com/responsible-investing/>

Les réponses aux questions du Code de Transparence de l'AFG et du FIR relèvent de la responsabilité de Tocqueville Finance et de son délégué financier Anchor Capital Advisors, qui s'engagent à actualiser ses réponses au moins une fois par an (date de publication faisant foi). Ce document a été réalisé dans un unique but d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou sollicitation en vue d'un investissement.

Investir implique un risque de perte en capital. Informations produites à titre indicatif sans valeur (pré-)contractuelles et ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Cette information n'est pas destinée à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933.

Ce document n'est ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de TOCQUEVILLE FINANCE, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers. Il ne peut pas être utilisé dans un autre but que celui pour lequel il a été conçu.

Les informations sont réputées exactes au 29 octobre 2021

Tocqueville Finance

34, rue de la Fédération

75015 Paris

01 56 77 33 00

www.tocquevillefinance.fr